



Pomy, le 7 novembre 2011

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2011 - 07

Budget de fonctionnement pour l'année 2012

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 7 novembre 2011, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2012, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 14 novembre 2011.

Avec aux recettes Fr. 2'429'137.- et aux dépenses Fr. 2'426'098.-, ce budget 2012 se solde par un excédent de recettes de Fr. 3'039.-.

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Il assimile la nouvelle péréquation, ce qui se traduit par une augmentation de 2 points de l'impôt communal rendu par le canton sur les 6 prélevé l'an dernier. Les prélèvements du 50% des impôts conjoncturels, droits de mutation, gains immobiliers et successions et donations restent. En contre partie de la ristourne de 2 points d'impôt communaux, le canton facture l'équivalent de ces 2 points dans le cadre de la réforme policière aux communes sans police communale comme la nôtre. De plus 1.4 point est prélevé en sus pour le travail général de la police.

Les augmentations des rétributions des conciergeries communales, de l'administration ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1,5% dans ce budget. Nos emprunts actuels sont :

- Fr. 1'400'000.- à 1 mois avec intérêt à 0.35 %
- Fr. 300'000.- à 1 mois avec intérêt à 0,35 %,
- Fr. 2'600'000.- à 1 mois avec intérêt à 0,35 %.

2 Finances

210. Impôt.

En prenant en compte le retour de 2 points d'impôt communaux sur les 6 prélevé par le canton l'an dernier, le montant de Fr. 1'126'000.- d'impôts sur le revenu est réaliste. Il correspond à l'impôt encaissé dans les comptes 2010 moins 4 points sans augmentation de population ou de revenu de l'impôt.

Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise, ce qui nous permettra d'avoir des surprises plutôt positives.

3 Domaines et bâtiment.

352. Grande salle.

A ce poste pour 2011, nous n'avons prévu aucun frais d'entretien spécifique dans l'attente de la rénovation de ce bâtiment.

353. Collège.

Les travaux de création et de réfection d'appartement ne permettront d'encaisser une location seulement en fin d'année raison pour laquelle les locations estimées sont de Fr. 25'380.-

359. Nouveau collège.

La totalité des charges, moins les vacances municipales, soit Fr. 159'750.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'ASIYE.

4 Travaux

420 Service urbanisme.

318 PGA. Ce sont les honoraires concernant la révision de notre plan général d'affectation et du règlement communal des constructions Fr 30'000.- pour l'année 2012.

450. Ordures ménagères et décharge.

318. L'amélioration des services à la population pour l'élimination des divers déchets va se répercuter sur la part à financer par la commune sur cet exercice. La mise en place de la taxe aux sacs et la baisse de la taxe forfaitaire par habitant à F.r 50.-, dès 20 ans révolu diminue néanmoins la part financée par l'impôt.

460. Réseau d'égouts et épuration.

352. Le financement de ce poste devra également à l'avenir être partiellement financé par une taxe EU.

500. Instruction publique et cultes.

Actuellement tous nos élèves sont scolarisés à l'ASIYE, donc regroupement des frais sous une même ligne.

530 Enseignement spécialisé.

351. Du fait de la nouvelle péréquation, notre participation est comprise dans la facture sociale.

6 Police

600. Administration

351 Réforme policière Fr 61'715.- facture du canton de 2 points d'impôts communaux aux communes sans corps de police plus 1.4 points pour les tâches générales de police.

650 Défense contre l'incendie.

352 Régionalisation de la défense contre l'incendie Fr 24'500.- soit Fr 35.- par habitants

720. Prévoyance sociale.

351. Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de Fr.294'070.- décomposé de la manière suivante : PC + EMS Fr.101'762- subvention assurance maladie Fr.22'841.- RI 97'465.- subvention personnes handicapées Fr.44'576.- prestations familles + autres Fr.14'017.- bourses d'étude Fr 13'409.-

365. Contribution à l'AVASAD & aux hôpitaux.

Le montant à payer pour 2012 passe de Fr. 99.30.- par habitants à Fr. 106,85.

700 habitants à Fr. 106.85 = Fr. 74.700.-

8 Services industriels.

810. Service des eaux.

Pour 2011, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à Fr. 1,90 par m3.

Ce poste est équilibré avec une attribution de Fr. 39'835.- au fonds de réserves affectées.

La capacité d'autofinancement de ce budget est de Fr. 241'607.- soit le 10 % de nos recettes globales.

Conclusion.

Cette bonne capacité d'autofinancement que ce budget dégage doit permettre à notre commune d'une part, de faire face à moyen terme à toutes nos obligations financières relatives à notre bon fonctionnement, et d'autre part nous laisse une marge pour des investissements futurs.

Les finances de notre commune se portent bien, notre capacité financière est stable, la valeur du point d'impôt communal par habitant également. Néanmoins la réforme policière et la régionalisation de la défense incendie pénalisent notre budget de Fr. 50'557.-

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs avec ce préavis municipal sur le budget 2012, tous nos amortissements obligatoires sont couverts et ce budget est légèrement bénéficiaire.

Plusieurs fonds de réserve sont également alimentés pour un total de Fr. 40'455.-

Eau potable	Fr. 39'835.-,
-------------	---------------

Epuration	Fr. 620.-
-----------	-----------

Avec une capacité d'autofinancement budgétisée qui représentant le 10 % de nos recettes globales, les finances de notre commune peuvent être considérées comme saines pour l'avenir.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, à approuver le projet de budget 2012 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Yves Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2011.